



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION GRANGE SITUÉE SUR LE LOT 2 080 414 RÈGLEMENT ENCADRANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE N° 1047

Avis public est donné par les présentes par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines que le Comité de démolition constitué en vertu du Règlement numéro 1047 encadrant la démolition d'immeubles est saisi d'une demande de démolition pour une grange située sur **le lot 2 080 414**.

Le comité de démolition étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à la Salle polyvalente du bâtiment du Service de l'urbanisme et de l'environnement situé au 141, boulevard Sainte-Anne à Sainte-Anne-des-Plaines, le 1^{er} septembre 2023 à 8 heures.

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines par écrit par courrier ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Service du greffe
139, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9
Courriel : greffe@villesadp.ca

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 28 août 2023 à 16 h 45, au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, Québec J5N 3K9.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement, au numéro de téléphone suivant : 450-478-0211 poste 2025.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 15 août 2023.

Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N, OMA
Directrice du Service du greffe et greffière